Nations Unies E/CN.3/AC.1/1998/L.6

Conseil économique et social

Distr. limitée
28 octobre 1997
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination
Dix-neuvième session, New York, 10-13 février 1998
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Classifications économiques et sociales internationales

Note du Secrétaire général

1. À sa vingt-neuvième session, la Commission de statistique a pris quatre mesures intéressant le Groupe de travail dans le domaine des classifications économiques et sociales internationales. La Commission :

a) A approuvé la mise au point d'un module de principes de base pour l'application et l'utilisation des classifications internationales, à inclure dans le Code commun des bonnes pratiques du système des Nations Unies, et a demandé qu'il soit examiné à la troisième session du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales;

b) A recommandé que la version révisée de la Classification centrale de produits (CPC) soit publiée en tant que CPC Version 1.0, étant entendu que les utilisateurs seraient prévenus, dans la préface, qu'il est prévu d'y apporter de nouvelles améliorations;

c) A encouragé les États membres à mettre en service la CPC Version 1.0 et à suggérer au Secrétariat toute nouvelle amélioration à y apporter;

d) A constaté qu'il était nécessaire de continuer à consulter le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et à faire appel à ses connaissances techniques à l'occasion des prochaines révisions de la CPC.

2. Conformément à ces recommandations, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a pris les mesures ci-après :

a) La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies met actuellement au point un module de principes de base pour l'application et l'utilisation des classifications internationales, qui sera examiné par la troisième session du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, qui doit se tenir du 1er au 3 décembre 1997 à New York; elle a par ailleurs demandé à plusieurs organisations internationales et pays de présenter au Groupe d'experts des contributions sur la question;

b) La Division de statistique, en collaboration avec le Sous-Groupe de la Classification centrale de produits du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, met également au point la Classification centrale de produits (CPC) Version 1.0, qui doit être publiée en 1998;

c) La Division de statistique encourage les États membres et les organisations internationales à mettre en service la CPC Version 1.0 et à suggérer au Secrétariat toute nouvelle amélioration à y apporter, en adressant des lettres aux pays, en faisant des présentations à l'occasion de nombreuses réunions et en mettant au point des procédures standard d'enregistrement et de consultation de ces sugges-

* E/CN.3/AC.1/1998/L.1.

97-30913 (F) 201197 201197

tions dans la Base de données des classifications internationales gérée par la Division;

d) Le travail de la Division de statistique sur la mise au point et l'utilisation de la CPC bénéficie des travaux consultatifs menés par le Sous-Groupe de la CPC du Groupe de Voorburg, qui continue d'examiner l'application et l'amélioration de la CPC. Toutes les décisions du Sous-Groupe de la CPC sont consignées dans la Base de données des classifications internationales, pour être utilisées aux fins de l'interprétation de la CPC et des nouvelles améliorations à lui apporter. La Division de statistique de l'ONU, le Sous-Groupe de la CPC du Groupe de Voorburg et le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont très étroitement collaboré à l'étude détaillée des révisions à apporter à la nomenclature de la CPC. La CPC sert de base aux engagements pris en matière de services par les membres de l'OMC.

3. En outre, le Groupe de travail voudra peut-être noter que le bulletin d'information sur la ligne de téléassistance relative aux classifications internationales mise en place par la Division de statistique de l'ONU est maintenant accessible sur le Web à l'adresse suivante :

www.un.org/Depts/unsd/class/class1.htm

Mesures à prendre par le Groupe de travail

4. Le Groupe de travail voudra peut-être formuler des observations sur les mesures prises en vue d'appliquer et d'apporter de nouvelles améliorations à la CPC.